



MAIRIE DE HOUX (Eure et Loir)

Procès-Verbal du conseil municipal
du **08/07/2022**

L'an 2022 et le 8 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en salle du conseil municipal sous la présidence de :
BRIAR Victor Franck, Maire

M. BRIAR Victor Franck, Maire, Mmes : TALON Anna-Maria, TORCHON Elodie, MM : CHIBOIS Hervé, DELRIEUX Benoît, FOUQUET Jean-Luc, LAPEYRONIE Bernard, ROGER Philippe, ROUFFORT Patrick

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BERNARD Evelyne à M. ROUFFORT Patrick, MM : BINOIS Cyril à Mme TALON Anna-Maria, MARTAUD Philippe à Mme TORCHON Elodie, PERROTIN Morgan à M. BRIAR Victor Franck

Absent(s) : Mme GUILY Muriel

Invité(s) : Mme LOPES Thérèse

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 9

Date de la convocation : 29/06/2022

Date d'affichage : 29/06/2022

Secrétaire de séance : Mme TALON Anna-Maria

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 Juin 2022

Compte-rendu approuvé à la majorité (1 abstention : Jean-Luc FOUQUET)

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Sujet retirée de l'ordre du jour, suite renonciation de la postulante

RÉVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE HOUX : ARRET DU PROJET DE PLU ET BILAN DE CONCERTATION

Le PLU a fait l'objet d'information auprès du public au travers de divers dispositifs : mise à disposition d'un registre pour les habitants de la Commune, Gazette, voie de presse, comptes-rendu des différents conseils municipaux, réunion publique, panneau Pocket...)

Remarques :

- La vidéo de la réunion publique avec parenthèses urbaines, devait être mise en ligne et n'a jamais été remise à la mairie, celle-ci a pourtant été réclamée par plusieurs personnes et par Mr le Maire à parenthèses urbaines. Mr le maire répond qu'il l'a réclamée à plusieurs reprises Mr le Maire s'engage à la réclamer à nouveau.
- Selon certains conseillers, toutes les remarques émises n'auraient pas été remontées et Mr Roger Philippe demande à ce que ses propos soient reportés dans ce Procès-verbal. Mr le Maire précise que tous les aspects techniques demandés ont été abordés et qu'un rapport

environnemental est venu compléter le dossier de révision du PLU

Il précise par ailleurs que le registre papier mis en place à la Mairie depuis le 16/01/2021 a recueilli les observations de onze personnes. Toutes les remarques ont été intégrées aux documents du PLU... dans la mesure où celles-ci elles étaient compatibles avec les objectifs du PADD.

Mr le Maire liste les sept thèmes qui sont ressortis des remarques faites par les personnes qui sont venues expliquer leur point de vue par rapport au projet.

Mr Roger Philippe dénonce :

- Le manque d'informations sur la réunion publique qui a eu lieu et dit que la vidéo aurait dû être diffusée aux conseillers et à la population.

Mr le Maire rappelle qu'à la réunion publique il y avait une trentaine de personnes et que la vidéo ne fait pas partie des supports obligatoires dans le processus de révision du PLU. Cela étant dit, il s'engage à nouveau à la réclamer à Parenthèses Urbaines.

Les grandes étapes à venir :

-8/07arrêté du Plu avec délibération (puis mise au vote) => REPORT suite au débat.

-En septembre 22=> Désignation commissaire Enquêteur

-En Octobre 22 => Atelier

-En Novembre => Enquête Publique

-En Janvier 23=> Phase finale de l'approbation du PLU REVISE

Compte tenu du report, les autres étapes seront forcément décalées.

Mr Roger annonce qu'il votera contre l'arrêté du PLU car n'est pas d'accord avec la transformation de zones UA déjà construites en centre bourg, en zone A agricole. Il considère que cela rendra impossible toute rénovation des bâtiments existants. Et Mr Delrieux ajoute le risque de pulvérisation à proximité des habitations.

Mr Roger poursuit en indiquant qu'il n'y a pas de pente sur la partie basse des terrains concernés, et que par ailleurs, les réseaux sont à proximité alors que les terrains qui sont à la Villeneuve sont éloignés du centre bourg et des réseaux avec la nécessité d'utiliser les transports en commun.

Mr Delrieux indique qu'il votera également contre l'arrêté du PLU, notamment parce qu'il considère que depuis un an il n'y pas eu de discussion sur le règlement et pour la compréhension du document aucune présentation n'a été faite.

Il souligne le fait qu'une autre activité Hôtelière ne peut se faire par conséquent il n'y a aucune concurrence avec les autres Gites. Il ne comprend pas cette décision

Benoit Delrieux s'inquiète également de la « non protection sonore des habitants » (cf dans le règlement page 10 pièce numéro 5 partie 1).

Il demande à ce que toutes ces questions soient posées à parenthèses urbaines.

Mr le Maire propose de faire une réunion d'explication du PLU en septembre et convoquer Parenthèses urbaines pour répondre aux questions qui leurs seront posées.

Liste des questions sur le PU devra être transmise avant le 28/07 à Parenthèses Urbaines.

Séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance

Le Maire